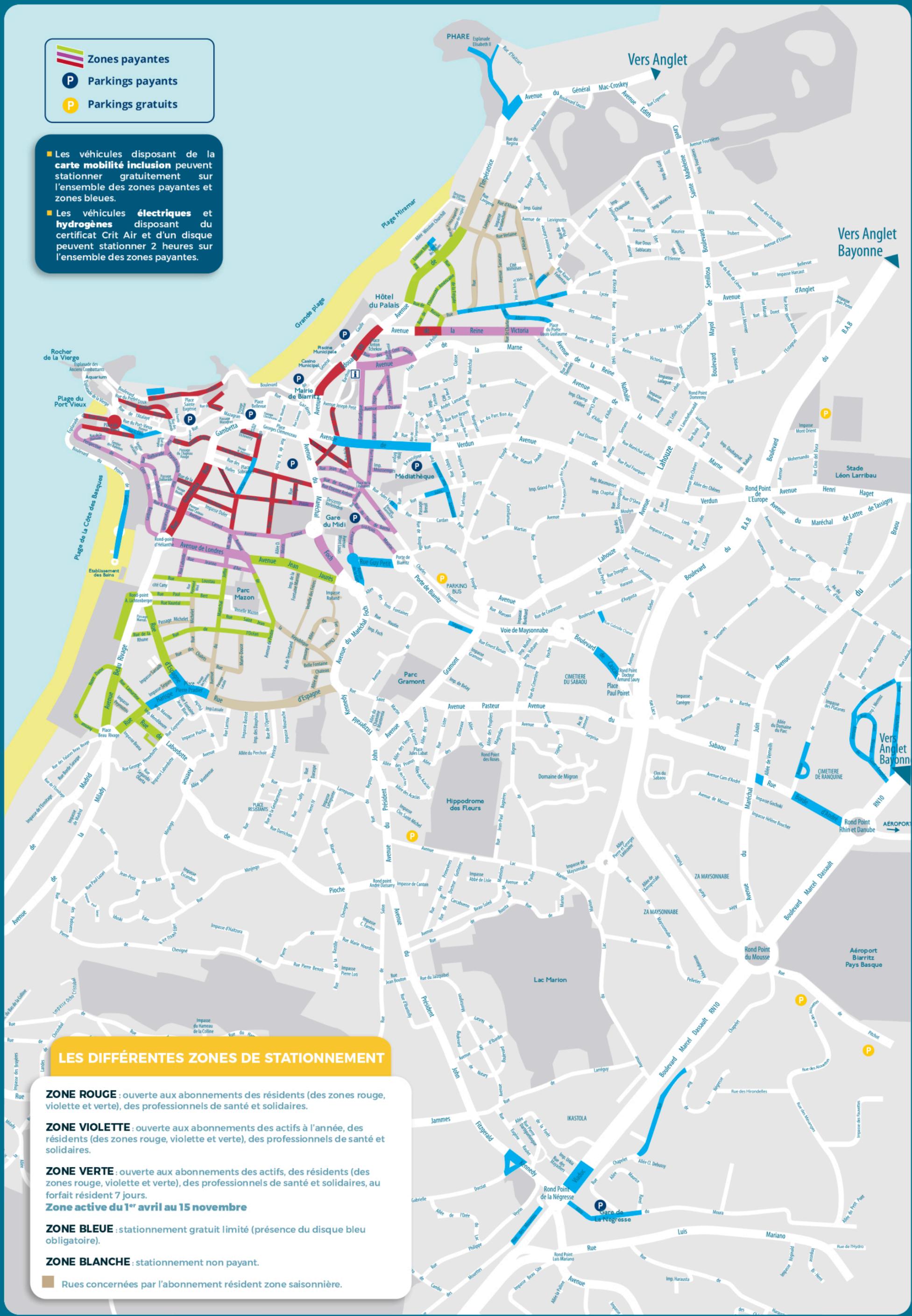


-  Zones payantes
-  Parkings payants
-  Parkings gratuits

■ Les véhicules disposant de la **carte mobilité inclusion** peuvent stationner gratuitement sur l'ensemble des zones payantes et zones bleues.

■ Les véhicules **électriques** et **hydrogènes** disposant du certificat Crit Air et d'un disque peuvent stationner 2 heures sur l'ensemble des zones payantes.



LES DIFFÉRENTES ZONES DE STATIONNEMENT

- ZONE ROUGE** : ouverte aux abonnements des résidents (des zones rouge, violette et verte), des professionnels de santé et solidaires.
- ZONE VIOLETTE** : ouverte aux abonnements des actifs à l'année, des résidents (des zones rouge, violette et verte), des professionnels de santé et solidaires.
- ZONE VERTE** : ouverte aux abonnements des actifs, des résidents (des zones rouge, violette et verte), des professionnels de santé et solidaires, au forfait résident 7 jours.
- Zone active du 1^{er} avril au 15 novembre**
- ZONE BLEUE** : stationnement gratuit limité (présence du disque bleu obligatoire).
- ZONE BLANCHE** : stationnement non payant.
-  Rues concernées par l'abonnement résident zone saisonnière.